

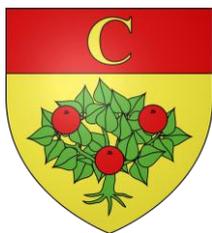
CAMARET SUR AIGUES

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



PIECE N° 9

Ville de
Camaret sur Aigues



Plan Local d'Urbanisme

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat et Développement de Vaucluse
B.WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'opérations urbanisme



05/12/2016

SOMMAIRE

I.	Le réseau assainissement collectif	<u>2</u>
II.	Le réseau d'assainissement non collectif	<u>6</u>
III.	Le réseau d'eaux pluviales	<u>7</u>
IV.	Le réseau d'eau potable	<u>8</u>
V.	La collecte et le traitement des ordures ménagères	<u>9</u>

I. Le réseau assainissement collectif

Caractéristiques générales

Le réseau d'assainissement de la commune de Camaret sur Aigues est de type séparatif. Le linéaire du réseau d'eaux usées est d'environ 23 000 ml, composé principalement de réseau en amiantement. Le relief, particulièrement plat, n'autorise pas l'écoulement des eaux usées en gravitaire sur tout le linéaire du réseau. En effet, le réseau compte deux postes de refoulement situés au nord-ouest de la commune.

Capacité nominale	55 000 Équivalents Habitant (EH)
Charge maximale en entrée	27 000 EH soit 51% de la capacité
Débit de référence	7490 m ³ /j
Débit entrant moyen	3303 m ³ /j
Production de boue 173 tMS/an	173 tMS/an
Milieu récepteur	Mayre de Cagnan (bassin versant de la Meyne)
Conforme en équipement	Oui
Conforme en performance	Oui

Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr, chiffres 2014

Une station d'épuration surdimensionnée mais efficace

Performances actuelles du système d'assainissement :

- le système d'assainissement est conforme aux exigences réglementaires (Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) ainsi qu'à l'arrêté Préfectoral n°2233 du 16 octobre 1998 autorisant la commune à poursuivre l'exploitation de sa station d'épuration mixte.

Informations qualitatives et quantitatives :

- 365 bilans d'exploitation réglementaires sont effectués chaque année en entrée et sortie de la station d'épuration ainsi que des mesures de débit journalières afin d'estimer les charges traitées et de contrôler le respect des normes de rejet.
 - boues issues du traitement sont éliminées en centre de compostage agréé. Les analyses réglementaires sont effectuées ainsi que leur traçabilité.

Facteurs pénalisant les performances (non exhaustif) :

- les intrusions d'eaux parasites dans les réseaux de collectes assainissement.
 - la baisse des charges à traiter sur la station (diminution de l'activité des industriels) entraînant une sous-charge de la station.

Influence sur le coût de l'assainissement :

- baisse des recettes (diminution des charges traitées),
- maintien des dépenses d'exploitation (consommation électriques, charges fixes, etc....),

Ouvrages particuliers

- Poste de refoulement :

État du réseau

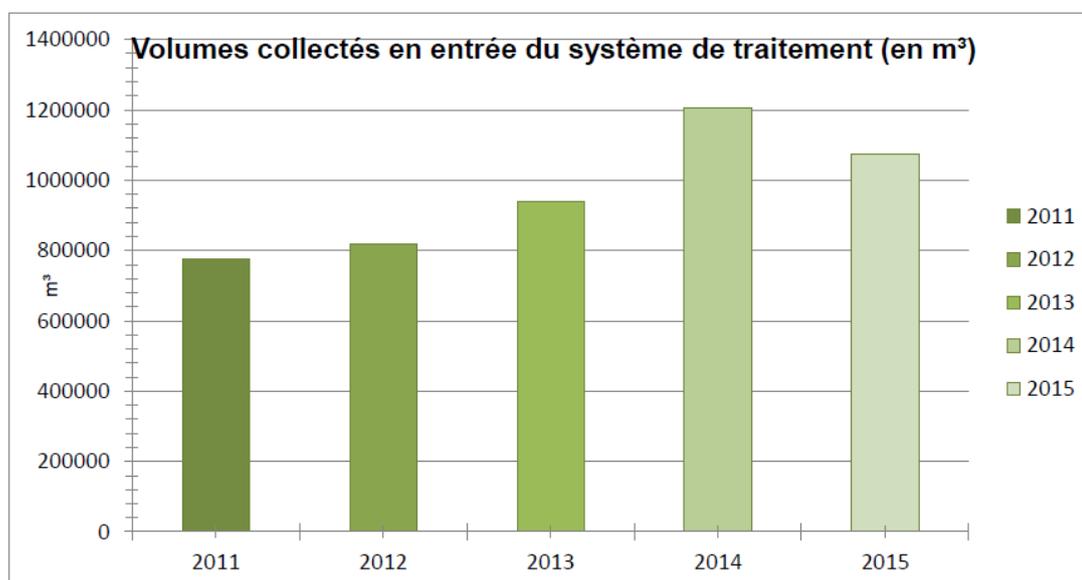
- Linéaire réseau : 23 044.4 ml en 2015 contre 22 767.4 ml en 2014. Le linéaire de refoulement est estimé à 1415 ml en 2015, comme en 2014.
- 549 regards
- 5 postes de relevages/refoulement
- 2 déversoirs d'orage

Le réseau est globalement en bon état :

- L'accessibilité globale du réseau est bonne.
- La sensibilité du réseau aux eaux parasites de temps sec (infiltrations) et de temps de pluie semble assez forte.
- Généralement diamètre 200 mm PVC et amiante au niveau des zones raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- Ø500 béton à l'aval du Cabanon en mauvais état et ses conditions de pose (cunettes à 90°) sont mauvaises.
- 1 073 292 m³ ont été traités en 2015.

Les volumes reçus en entrée du système de traitement

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)							
Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
CAMARET-SUR-AIGUES	STEP Camaret	776 074	818 911	938 531	1 206 000	1 073 292	- 11,0%



En 2015, 1678 clients été abonnés au réseau collectif d'assainissement (Camaret et Travaillan).

Suivi des rejets industriels

Charges industrielles	2014		2015		Evolution 2015/2014	
	Volume m ³	Kg de DCO	Volume m ³	Kg de DCO	Volume m ³	Kg de DCO
La Cabanon	45 543	33 046	48 623	41 109	7%	24%
Raynal et Roquelaure (Neslé)	255 918	78 539	252 489	80 209	-1%	2%
Berengier	2 769	1 092	2 606	1 935	-6%	77%

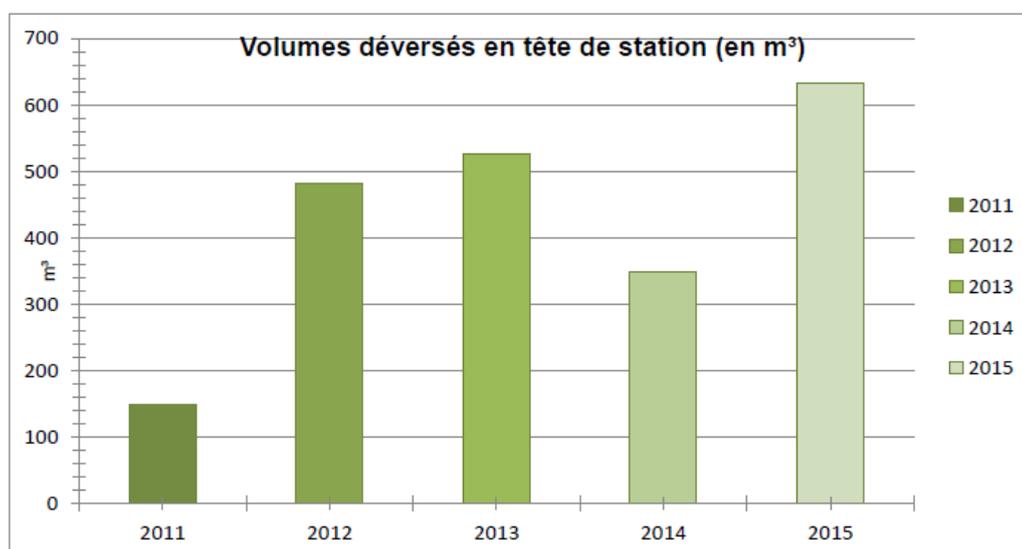
En 2015, 20 interventions d'hydrocureur ont été réalisées sur le réseau d'eaux usées décomposées en :

- 11 interventions curatives pour débouchage de branchement : 9 sur Camaret et 2 sur Travaillan, représentant 6 débouchages pour 1000 clients.
- 9 interventions curatives pour débouchage de réseau sur Camaret, donnant un indice de débouchage de 3 débouchage pour 10 kilomètres de canalisation.

Le curage préventif annuel doit représenter 10% du linéaire de réseau. 2 996 mètres linéaires de curage préventif ont été réalisés (2 286 ml sur Camaret et 708 ml sur Travaillan) représentant 105 % du linéaire préventif contractuel.

Les volumes déversés en tête de station

Volumés déversés en tête de station (en m ³)							
Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
CAMARET-SUR-AIGUES	STEP Camaret	149	482	525	349	633	81,4%



Les charges entrantes

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)				
STEP Camaret	Référence	2014	2015	N/N-1 (%)
Débit (m³/j)	7 500	3 300	2 941	11 %
DBO5	3 313	379	327	- 14 %
DCO	5 380	939	792	- 16 %
MeS	2 190	438	429	- 0,2 %
NTK	825	68	57	-16 %
Pt	220	9,0	8,5	- 5 %

La production de boues

Bien que la charge polluante ait baissé, la production de boues reste stable. Ceci est lié à la diminution de la biomasse dans le bassin d'aération en service.

Production des boues			
STEP Camaret	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	153	149	-2,6%
Production (m³/an)	887	890	0,3%
Siccité moyenne (%)	17,3	16,9	- 2,3%

La conformité annuelle globale

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015
CAMARET-SUR-AIGUES	STEP Camaret	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

La station est conforme en performance

II. Le réseau d'assainissement non collectif

La CCAOP est compétente en matière de Mise en place et gestion du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC). En 2012, 219 logements n'étaient pas raccordés au réseau d'assainissement, contre 215 logements en 2014.

Les particuliers :

Dans le cadre du schéma d'assainissement, un questionnaire a été envoyé aux foyers équipés (ou supposés l'être) d'un dispositif d'assainissement autonome. Aucun questionnaire n'a été renvoyé.

Parallèlement, 10 installations ont fait l'objet d'un contrôle sur le terrain.

L'ensemble de ces prestations ont permis de faire un bilan sur la situation actuelle de l'assainissement autonome

La plupart des filières de traitement rencontrées sont composés :

- d'un dispositif de prétraitement : fosse septique toutes eaux ou fosse septique associée à un bac à graisse, l'ensemble étant souvent sous-dimensionné ;
- d'un dispositif de traitement utilisant le sol en place, soit sous-dimensionné, soit non conforme à la réglementation (le puit perdu par exemple).

A cela s'ajoute le fait que de nombreuses habitations disposent de puits ou de captages d'eau (destinés soit à l'arrosage, soit à l'alimentation en eau potable) souvent trop proches du dispositif d'assainissement.

Les activités particulières :

La seconde activité économique la plus représentée (après l'industrie agro-alimentaire) sur la commune est la viticulture. Cinq caves privées se répartissent sur le territoire. Trois d'entre elles ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement dont deux ont fait l'objet d'une visite sur le site (1999) :

- Cave Berthete :
 - Production de 1500 hectolitres de vin ;
 - Vinification au mois d'octobre ;
 - Soutirage et nettoyage toute l'année ;
 - Rejet : eaux de lavage et de vinification directement dans le fossé pluvial.
- Cave Domaine de Bouche :
 - Production de 2000 hectolitres de vin ;
 - Vinification au mois d'octobre ;
 - Soutirage et nettoyage toute l'année ;
 - Rejet : eaux de lavage et de vinification directement dans le fossé pluvial.

III. Le réseau d'eaux pluviales

Afin de permettre d'avoir une vision globale du mode de fonctionnement des réseaux et des réseaux de gestion des eaux pluviales, des réseaux d'irrigation et des divers réseaux hydrauliques ayant en charge la gestion des eaux de ruissellement, la commune de Camaret sur Aigues a missionné le Cabinet Merlin pour établir un schéma hydraulique de gestion des eaux pluviales, dont une étude est apparue en janvier 2012.

A l'issu de ce travail de diagnostic, la mission prévoit l'établissement d'un programme de travaux chiffré qui permettra à la commune d'avoir une vision globale des aménagements à réaliser.

Une reconnaissance du terrain et des échanges avec les responsables de la commune auront permis de préciser l'implantation, les dimensions et la nature des principaux ouvrages de collecte et de transports qui existent sur Camaret. Ainsi plusieurs secteurs de Camaret ont fait l'objet d'une analyse détaillée afin de permettre de nouveaux aménagements en matière de gestion des eaux pluviales :

- *Avenue général de Gaulle* : La zone au Nord de cette avenue comprend une partie des équipements publics et sportifs de la commune. Lors de fortes pluies, les eaux en provenance de cette zone fortement imperméabilisée se concentrent au niveau de l'avenue Général de Gaulle et l'Avenue Louis Pasteur. L'étude hydrologique a mis en évidence un point bas : le remblai de l'ancienne voie ferrée qui représente un obstacle pour l'écoulement des eaux. En aval de l'avenue Pasteur, le réseau est partiellement busée. Sa capacité d'évacuation est de l'ordre de 1.5 m³/s.
- *Chemin du Moulin à Huile* : La configuration de la voirie dirige les eaux vers les zones habitées. De plus ce secteur ne dispose pas de réseau de collecte des eaux pluviales.
- *Centre ancien* : L'analyse hydrologique met en évidence que le réseau drainant le principal bassin versant (correspondant à la partie sud et Est du centre ville) est légèrement sous dimensionnée. Cependant, aucun dysfonctionnement hydraulique n'a été constaté dans le centre ville.
- *Tour de ville* : En aval du tour de ville, la capacité est légèrement inférieure au débit de pointe généré par les bassins versant amont. En outre, le réseau est en très mauvais état. Cependant, la commune réalise les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux.
- *Canal Alcyon* : Ce canal traverse le territoire de Camaret du Nord-Est au Sud-Ouest. Il joue un rôle important dans la gestion des eaux pluviales en drainant le centre du village. Le Canal est soumis à de forts dépôts de matériaux, réduisant considérablement sa section d'écoulement, surtout dans la traversée de ville et en amont.

Cette étude permet de :

- **Délimiter** les bassins de rétentions afin de prévoir pouvoir assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- **Interdire** toutes urbanisations dans ces zones afin de limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit des écoulements des eaux pluviales et de ruissellement ;
- **Définir** des préconisations et prescriptions afin de mettre en sécurité les futures zones à urbaniser et limiter les impacts dus aux imperméabilisations.

IV. Le réseau d'eau potable

Environ 100 000 m³/an d'eau potable étaient consommés par les abonnés domestiques raccordés à l'assainissement, soit 80% de la population totale.

L'adduction d'eau potable se fait à partir du captage de Camaret exploité par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Rhône-Aygue-Ouvèze.

Les gros consommateurs d'eau potable sont les établissements industriels ou assimilés.

Le syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze (RAO), auquel adhère Camaret, a choisi Saur comme délégataire pour gérer le service d'eau potable de ses 36 communes pendant les dix prochaines années. La SDEI est la société fermière de la station d'épuration.

La gestion des cours d'eau de surface est assurée par des ASA (Associations Syndicales Autorisées). Sur le territoire de Camaret on en recense 3 qui s'occupent des cours d'eau éponymes : L'ASA des Mayres et fossés, l'ASA de l'Alcyon et l'ASA de la Meyne. La gestion du canal de Carpentras est assurée par un syndicat portant le nom de ce canal.

Au niveau de la qualité de l'eau, elle est moyennement dure. Son prix varie de 1.26€ et 1.4€ selon la saison.

Par ailleurs, environ 70 logements ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable, soit environ 3.7% du parc de logements sur la commune.

V. La collecte et le traitement des ordures ménagères

Le service de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence directe de la communauté de communes Aigues Ouvèze en Provence. Les différentes catégories de déchets sont traitées de manière différenciée.

Sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire :

- Les ordures ménagères résiduelles : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques qui ne sont ni recyclables ni valorisables.
- Les emballages ménagers recyclables : emballages métalliques (aérosols vides, boîtes de conserve, cannettes, barquettes aluminium) ; emballages en carton, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique.
- Le verre : bouteilles, pots et flacons en verre.
- Les papiers : journaux, magazines, catalogues, annuaires, publicités, prospectus, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers.
- Les bio déchets : restes de repas (viandes et poissons, os et arêtes, pain, fromages, fruits et légumes, féculents, sauces, desserts), préparations de repas (parures de viandes et de poissons, os, arêtes coquilles d'œufs, épluchures de fruits et de légumes, restes de préparations alimentaires, filtres à café avec le marc), mais aussi serviettes en papier ou essuie-tout souillés par de l'alimentation.

Sont collectés en déchetterie :

Les encombrants, les végétaux, la ferraille, les gravats, les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, les textiles, les piles, les ampoules électriques, les pneus sans jantes des véhicules de tourisme, les batteries automobiles, les cartouches d'encre usagées, les téléphones mobiles, les déchets dangereux des ménages et les plastiques agricoles (sous conditions).

L'accès en déchetterie es gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages ménagers recyclables	Verre	Papiers	Bio-déchets
<i>Mode de collecte</i>	Porte à porte ou apport volontaire	Porte à porte ou apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire
<i>Fréquence de collecte</i>	Une fois par semaine	Une fois par semaine	En fonction du remplissage	En fonction du remplissage	En fonction du remplissage
<i>Mode de gestion</i>	Marché public	Marché public	Marché public	Marché public	Marché public

Le service des déchets ménagers et assimilés es autofinancé et s'équilibre en dépensés et en recettes grâce au produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des soutiens financiers versés par Adelphe/Eco Emballages et les reventes de matériaux recyclables.